

GravitHy > Projet d'usine de production de fer réduit bas-carbone

Modalités pour la concertation continue

Document transmis à la CNDP le 16 octobre 2024

- Engagements à l'issue de la concertation préalable 2**
- Objectifs de la concertation continue..... 2**
- Sujets à traiter 2**
- Calendrier 3**
- Modalités d'information et de participation..... 3**
 - Mise à jour du site internet 3
 - Réunion publique de présentation des engagements (octobre 2024) 3
 - Lettres infos 4
 - Atelier thématique 4
 - Comité de suivi 4
 - A la rencontre de publics spécifiques 5
- Interface avec les autres projets de la zone 5**

Engagements à l'issue de la concertation préalable

Rappel des engagements pris par les maîtres d'ouvrages pour la poursuite du dialogue et de l'information

- **Définir les modalités de poursuite du dialogue dans le cadre d'un échange avec le ou les garants** qui seront désignés par la CNDP ;
- Informer le public de manière transparente et continue des suites de la concertation préalable et du projet GravitHy, notamment par le biais **d'une réunion publique** présentant les enseignements, les évolutions du projet et les engagements pris par GravitHy suite à la concertation préalable ;
- Poursuivre les échanges avec le **SPPPI** ;
- Prendre une part active dans les concertations ou le dialogue continu qui pourront être menés sur **les projets voisins** pour lesquels les effets peuvent se cumuler avec ceux du projet GravitHy ;
- Prendre une part active dans le **dialogue territorial global** qui pourrait être réalisé à l'échelle de la zone industrialo-portuaire ;
- Mettre en place, dans le cadre de la concertation continue, **des dispositifs de dialogue et d'information en s'appuyant autant que possible sur les instances de concertation existantes** et mobilisant les parties prenantes qui se sont exprimées lors de la concertation préalable, en particulier les collectivités et élus, les associations et les organisations syndicales ; la composition de cette **instance de dialogue** aurait vocation à préfigurer la future Commission de Suivi de Site (CSS) ;
- **Demander au préfet la création d'une Commission de Suivi de Site (CSS)** dès l'obtention de l'autorisation environnementale, afin que ses membres puissent assurer le suivi de la phase des travaux, de la phase des essais, puis de la phase d'opérations ;
- Dans le cadre des dispositions prévues par la loi industrie verte :
 - **porter à la connaissance du public les études** parallèlement à leur examen par les services instructeurs,
 - **organiser une réunion publique** ouvrant la période de consultation du public et une réunion publique en clôture de cette procédure.

Objectifs de la concertation continue

- Répondre / donner suite aux engagements pris lors de la concertation préalable.
- Approfondir certains sujets amorcés au cours de la concertation préalable.
- Maintenir le territoire informé, et avoir un dialogue continu avec les acteurs locaux.
- Maintenir le public informé de l'état d'avancement du projet (procédure d'autorisation, évolutions éventuelles).
- Avoir un dispositif mesuré au regard de la concertation préalable.

Sujets à traiter

Les sujets suivants pourraient être traités à lors de la concertation continue :

- Etat d'avancement du projet
- Gestion des poussières
- Refroidissement à l'eau de mer
- Mesures de compensation
- Intégration paysagère

- Etude de dangers
- Bilan carbone
- Approvisionnement en électricité
- Sujets connexes : circulation routière, concertation sur la ligne 400kV

Calendrier

- Septembre 2024 : Début de la concertation continue
- Mi-2025 : Dépôt des dossiers de demande d'autorisations
- Automne 2025 : Instruction et enquête publique parallélisée
- 2026 : Obtention des autorisations

Modalités d'information et de participation

2024				2025					
Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
Màj du site internet	Réunion publique presentat° engagem.		Lettre info #1	Atelier thématique		Lettre info #2	Comité de suivi		Lettre info #3
En continu									
<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux questions en ligne • Participation aux instances locales et événements à la rencontre de publics spécifiques : SPPPI, Business meeting à Fos (rencontres industriels-étudiants), événement ForIndustrie, intervention au lycée professionnel de Port de Bouc... • Participation – au cas par cas - à certaines modalités de la concertation préalable et continue des projets Carbon, H2V, Marcegaglia le cas échéant, Deos (éolien en mer), Neocarb, Hynframed... 									

Mise à jour du site internet

Le site internet a été mis à jour en septembre 2024 afin de :

- Adapter l'arborescence à la phase de concertation continue
- Mettre à jour la description du projet au regard des évolutions à l'issue de la concertation préalable
- Présenter la phase de concertation continue et ses modalités
- Ouvrir l'espace de questions/réponses

Réunion publique de présentation des engagements (octobre 2024)

Recommandation des garants dans le bilan de la concertation : « Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le maître d'ouvrage tire de la concertation préalable. »

Cette réunion s'est tenue le 10 octobre 2024 à Fos-sur-Mer. Elle était annoncée sur le site internet du projet.

Plusieurs points ont été abordés :

- Les évolutions du projet à l'issue de la concertation
- Les enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à l'issue de la concertation
- Les modalités et les thèmes de la concertation continue
- Les actualités du projet

Le dispositif de concertation continue a été présenté lors de la réunion publique du 10 octobre 2024. Le public n'a pas exprimé de demande particulière, que ce soit sur les modalités proposées pour la concertation continue, ou sur la liste des thèmes à aborder durant cette phase.

Le Maire de Fos-sur-Mer a cependant souligné l'addition de réunions publiques sur le territoire, qui donne lieu à une lassitude du public et donc à une participation moindre.

GravitHy ne propose donc plus de réunion publique dans le cadre de la concertation continue relative au projet. La prochaine réunion publique spécifique à GravitHy sera donc celle organisée dans le cadre de la nouvelle procédure d'enquête publique.

Lettres infos

Les lettres infos seront consultables sur le site internet du projet et transmises par e-mail aux personnes s'étant inscrites au préalable.

Leur contenu sera à définir :

- L'actualité du projet et ses prochaines étapes (études, rencontres avec le territoire...)
- Zoom sur un thème, suite des résultats d'études
- Retours sur des événements passés de la concertation continue

Atelier thématique

L'atelier thématique sera ouvert au grand public, dans la limite des 30 participants, afin d'assurer le bon fonctionnement en atelier qui nécessitera des échanges fluides entre le maître d'ouvrage et le public.

Les questions liées au milieu naturel pourraient y être abordées :

- Le sujet de la compensation suite à la communication par le GPMM des enveloppes de compensation ;
- Le sujet de l'eau de mer, suite au rendu par SEANEO de l'étude portant sur l'état initial de la biodiversité marine, qui pourra permettre de discuter de la localisation des points de tirage et de rejet.

Comité de suivi

Recommandation des garants dans le bilan de la concertation : « Mettre en place un comité de suivi, instance pérenne de concertation qui accompagnerait le développement du projet et serait ouvert aux parties ».

Ce comité de suivi est une instance de dialogue qui mobilise les parties prenantes qui se sont exprimées lors de la concertation préalable. L'objectif est de pouvoir informer ses membres

de l'avancement du projet et des différents thèmes à traiter dans le cadre de la concertation continue.

Proposition de composition du comité de suivi :

- Associations (environnementales, riverains)
- Collectivités et élus (Communes, Métropole, Département, Région)
- Organisations syndicales
- Acteurs portuaires : GPMM, Opérateur du terminal minéralier, Union Maritime et fluviale, Piicto
- DREAL, DREETS

La composition de ce comité de suivi a vocation à préfigurer la future Commission de Suivi de Site (CSS), dont la composition précise sera définie et validée par le préfet.

Le comité de suivi sera installé au printemps 2025, à l'approche du dépôt des dossiers de demandes d'autorisations.

La première réunion du comité de suivi pourra aborder les sujets restants, à savoir la question des poussières, l'étude de dangers, et le thème de l'intégration paysagère du projet (présentation de l'impact et des aménagements envisagés). Compte tenu de la mise en place d'un débat de zone, les sujets connexes seront traités dans ce cadre.

A la rencontre de publics spécifiques

En suivant la recommandation des garants « d'aller vers » des publics spécifiques, GravitHy prévoit des modalités additionnelles permettant de toucher un public le plus large possible. Cela inclut :

- La participation aux instances locales, et notamment aux activités du SPPPI
- Des événements à la rencontre des jeunes, des étudiants et des demandeurs d'emplois, par exemple une participation à l'événement ForIndustrie, au Business meeting à Fos dont une partie sera dédiée aussi aux jeunes en formation, une intervention au lycée professionnel de Port-de-Bouc, etc.

Interface avec les autres projets de la zone

- Il est possible qu'une réunion sur les impacts territoriaux soit organisée avec Carbon, GravitHy et H2V
- GravitHy sera amené à contribuer au débat public de zone annoncé par le Préfet de Région le 27 septembre 2024 si celui-ci est confirmé
- GravitHy sera également susceptible d'intervenir à une réunion publique de la concertation sur le projet de développement de l'éolien offshore dans le port (projet DEOS, en concertation du 14 octobre au 23 décembre) ainsi que celle sur le projet de Marcegaglia, si les porteurs de projet ou leurs garants en font la demande
- Il n'est pas envisagé de comité de suivi commun entre les trois projets en phase de concertation continue (Carbon, H2V, GravitHy).